

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (h/f) #1143

https://recrutement.departement13.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1143&id_origin=0



Limite de candidature	15-11-2026
Mise à jour Service	05-10-2026
Localisation	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES > SERVICE D'ACTION...
Contrat	MARSEILLE / HOTEL DU DEPARTEMENT
Statut	-
Fonction	-
Date de fin	Auxiliaire De Puericulture (h/f)
Filière	15-11-2026
Catégorie	Médico-social
Cadre d'emploi	B
Grade	Auxiliaires territoriaux de puériculture
	Auxiliaire De Puericulture De Classe Normale, Auxiliaire De Puericulture De Classe Supérieure

Contexte et définition du poste

MISSIONS :

Sous la responsabilité hiérarchique de la directrice de la crèche et de la cheffe de service action sociale, l'auxiliaire de puériculture accueille les enfants et répond de manière individualisée et adaptée à leur âge, leurs besoins sur le plan physiologique, psychologique et affectif.

Cet agent crée et met en œuvre les conditions nécessaires à leur épanouissement et répond aux attentes des familles. Il travaille en équipe dans le respect du cadre hiérarchique. Et toute autre mission de service public correspondant à son cadre d'emplois et à son domaine d'intervention

ACTIVITES :

- Soins à l'enfant dans le respect des rythmes propres à chacun et des protocoles de soins et de prévention,
- Mise en place d'activités d'éveil et accompagnement progressif vers l'autonomie et la socialisation,
- Communication avec les familles : instaurer une relation de confiance ; apporter conseils et soutien,
- Organisation de la section et aménagement de l'espace,
- Communication intra et inter équipe,
- Participation à l'élaboration de projets divers, participation aux réunions de structure et organisationnelles,
- Assurer la continuité du service accueil,

Profil recherché

- Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
- Expérience en crèche
- Qualités relationnelles et discrétion
- Esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe
- Dynamisme et organisation
- Respect du secret professionnel

DES CONDITIONS DE TRAVAIL ATTRACTIVES :

Tous nos postes sont ouverts aux personnes en situation de handicap. Nous veillons à proposer un environnement

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (h/f) #1143

https://recrutement.departement13.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1143&id_origin=0

accessible et adapté aux besoins de chacun.

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE (h/f) #1143

https://recrutement.departement13.fr/front-jobs-detail.html?id_job=1143&id_origin=0

Tickets restaurant (11 euros)

Participation Mutuelle et/ou Prévoyance à hauteur de 72 euros/mois maximum

Participation aux frais de transports sur l'ensemble du territoire départemental (prise en charge de 75%)

Une solution de covoiturage est proposée via l'application KAROS pour faciliter vos trajets domicile- travail

Une prime annuelle de 1 683,98 euros net est versée à tous les agents du Conseil départemental en novembre, au prorata du temps travaillé

Régime indemnitaire départemental (application du RIFSEEP, versé mensuellement)

Des offres loisirs, sport et culture pour les agents départementaux.